

### Séance de la Commission Permanente du lundi 29 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf du mois d'avril, à quatorze heures, la Commission Permanente du Centre Communal d'Action Sociale s'est réunie à la Maison des Associations de Royan, sous la présidence de Monsieur Denis MOALLIC, Vice-Président du Centre Communal d'Action Sociale de Royan.

#### Présents :

Mme Françoise BAUDE, Mme Marie-Françoise BENOIT, Mme Isabelle CHATEAU, M. Claude DUCHÉ, Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE, M. Denis MOALLIC, M. Gilbert THULEAU

**Absents excusés :** M. Jacques GUIARD

**Date des convocations :** 2 avril 2024

Membres en exercice : 8  
Pour : 7

Membres présents : 7  
Contre : 0

Nombre de votants : 7  
Abstention : 0

**N° 24-071**

**OBJET : SECOURS ELECTROMENAGER (DARTY)**

Vu l'article R123-19 du Code de l'Action Sociale et des Familles autorisant le Conseil d'Administration à mettre en place une commission permanente,

#### LA COMMISSION PERMANENTE DÉCIDE

d'accorder un secours financier à 1 personne pour le règlement d'une facture d'électroménager (DARTY) pour un montant de **200 €**.

Fait à ROYAN, le 13 mai 2024

Certifié exécutoire  
compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales, le 18/05/2024  
Certifié conforme  
Centre Communal d'Action sociale de Royan,  
le 18/05/2024  
Par délégation du Président  
La Directrice du CCAS  
**Frédérique SALLES**

Pour le Conseil d'Administration  
Le Président du CCAS  
Maire de Royan



Accusé de réception en préfecture  
017-261700116-20240513-DEL24-071-DE  
Date de télétransmission : 15/05/2024  
Date de réception préfecture : 15/05/2024